

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGERES

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE



CAUE ¹³

18, rue Neuve Sainte-Catherine
13007 Marseille

www.caue13.fr

T 04 96 11 01 20
F 04 91 33 42 49

Le cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères est un document didactique et pratique ayant vocation à **guider et harmoniser les actions de chacun** (particulier, lotisseur, etc.) dans une perspective de préservation et de restauration de la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la commune.

L'objectif est de caractériser les projets de construction en fonction de la singularité de chacune des situations présentes sur ce territoire.

Chacune de ces situations fait ainsi l'objet d'une fiche spécifique :

- fiche 1 : S'implanter dans la plaine, en tissu urbain constitué.
- fiche 2 : S'implanter à proximité des vallats.
- fiche 3 : S'implanter en frange d'espaces agricoles.
- fiche 4 : S'implanter dans la pente.
- fiche 5 : Habiter le centre historique.
- fiche 6 : S'implanter au bord de la Rd8n.

Une fiche regarde de manière transversale l'ensemble de ces situations :

- fiche 7 : Palette végétale.

Le cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères **s'inscrit en continuité et en complémentarité du règlement du Plan Local d'Urbanisme.**

Mode d'emploi:

1. Chacune des fiches peut être consultée de manière autonome.

2. La fiche 1 peut être consultée indépendamment ou associée aux fiches 2, 3 et 4.

3. La fiche 7 s'associe à l'ensemble des fiches 1 à 6.

3. Chacune des fiches comporte:

- **une cartographie localisant les situations traitées à l'échelle de la commune.** Elle est accompagnée d'une introduction et d'une définition du thème abordé.

- **une première partie définissant les enjeux à l'échelle du quartier ou de la ville.** Les liens entre actions menées à l'échelle de la parcelle et du quartier y sont explicités.

- **une seconde partie déclinant différentes postures: "J'aménage un quartier", "j'implante un logement", "j'implante une activité".**

*Cahier de recommandations réalisé en collaboration avec
Audrey Le hénaff, architecte urbaniste,
& Clémentine Henriot, paysagiste (paysage Trajectoires).*

p. 4 **Fiche 1**
S'implanter dans la plaine, en tissu urbain constitué.
De la rue à la parcelle, une épaisseur à qualifier.

p. 20 **Fiche 2**
S'implanter à proximité des vallats.
Une épaisseur naturelle et bâtie à considérer.

p. 28 **Fiche 3**
S'implanter en frange d'espaces agricoles.
S'adresser au grand paysage.

p. 34 **Fiche 4**
S'implanter dans la pente.
S'intégrer au grand paysage.

p. 42 **Fiche 5**
Habiter le centre historique.
Le bâti dessine la rue, et construit la silhouette du village.

p. 52 **Fiche 6**
S'implanter en bordure de la RD8n.
Dessiner le paysage de la mobilité.

p. 64 **Fiche 7**
Palette végétale.
Cultiver la diversité écologique du territoire, jardiner le paysage.